

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

du vendredi 26 novembre 2021 à 18h30

Etaient présents : Madame Catherine STROH, Monsieur Jean-François BEGE, Monsieur Jean-Pierre CHARDON, Monsieur Patrice POTTIER, Monsieur Patrick BIZOT, Madame Christine MARTIN, Monsieur Jérémie MAITREJEAN, Madame Pascalle BLOT, Monsieur Samuel MORIN, Monsieur Patrick ANDRE, Madame Denise ERACLAS

Absents excusés : Monsieur Pascal NAVEAU (pouvoir à Madame Pascalle BLOT), Monsieur Jacques JAHANDIER (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre CHARDON), Monsieur Jacky DEREMY (pouvoir à Madame Denise ERACLAS), Monsieur Benoît RAFFIN (pouvoir à Patrice POTTIER).

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres votants : 15

La séance du conseil municipal est ouverte à 20 heures 31 par Madame le Maire, Catherine STROH, qui déclare la séance ouverte.

Madame Denise ERACLAS assure les fonctions de secrétaire de séance.

1°/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29^r octobre 2021

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents à cette date si des remarques sont à apporter au compte rendu du précédent conseil qui s'est tenu le 29 octobre 2021

Les membres présents le 29/10/2021; Madame Catherine STROH, Monsieur Jean-François BEGE, Monsieur Jacques JAHANDIER, Monsieur Jean-Pierre CHARDON, Monsieur Patrick BIZOT, Monsieur Jérémie MAITREJEAN, Monsieur Patrice POTTIER, Madame Pascalle BLOT, Monsieur Benoît RAFFIN, Monsieur Jacky DEREMY, Monsieur Patrick ANDRE, Madame Denise ERACLAS

Aucune remarque n'est faite. Il est procédé au vote.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 octobre 2021 est approuvé.

2°/ Informations sur les décisions du Maire

Sont abordés ;

- Travaux d'assainissement à La Chanvallonerie
Pour corriger des débordements d'eaux pluviales sur la maison de M Thirard, des travaux d'un montant de 2 200 € HT ont été réalisés par l'entreprise Mineur ; curage du fossé, pose d'une buse en travers de la route et d'une évacuation jusqu'à l'étang en contrebas.
- Travaux de la cour de l'école
Ces travaux, d'un montant de 16 661 € HT ont été réalisés par l'entreprise TP28 fin octobre. Ils concernaient la réfection du terrain multisport et la création de 2 allées depuis le bâtiment des classes maternelles. il reste à traiter la pose des buts et de paniers de basket.
- Le Marché de Noël le 19 décembre
Les 8 chalets, prêtés par l'office de tourisme, seront installés sur la Place de l'Espace socio-culturel. Une distribution de vin chaud est prévue L'arbre de Noël aura lieu à 10h30. Il y aura un Père Noël. Le passe sanitaire sera obligatoire
Les commerçants habituels seront sur la Place de la Mairie

- Mise en place de la signalétique Hors Bourg
Cette opération sera effectuée début décembre par l'équipe technique, en préparation du déploiement de la fibre dans les hameaux
- Etude VE2A Bourg Centre
Une présentation de l'étude a été faite réunissant 6 maires des communes environnantes (zone de chalandise). Les ateliers participatifs ont eu lieu le 15 et 19 novembre.

On retrouve sur le site WEB de la commune le déroulement de l'étude :

- synthèse des actions sur la page : mairie /dialogue citoyen,
- détails au fur et à mesure de l'avancement sur les pages : Actualités

3°/ Délibération relative à la candidature à l'homologation « Petites Cités de Caractère »

Madame Le Maire rappelle que la commune de La Ferté-Vidame avec son centre bourg, ses châteaux et leur parc, avec la Chapelle de Réveillon dispose d'un patrimoine historique, architectural et paysager qui constitue un atout indéniable en terme d'attractivité touristique.

Afin de mieux diffuser l'image de La Ferté Vidame et attirer encore plus de visiteurs, la commune souhaite obtenir la marque « Petites Cités de Caractère ».

Ce label prestigieux est réservé aux communes de moins de 6000 habitants, disposant d'une richesse patrimoniale et mettant en œuvre des actions pour la protection et la mise en valeur de leur cœur de ville, de leurs édifices publics et privés, et de leurs espaces plantés.

Il est souligné que l'adhésion à cette charte favorise une sauvegarde du patrimoine et que l'association « Petites Cités de Caractère » accompagne les politiques municipales qui se traduisent par des actions de valorisation des richesses locales. L'association met aussi en œuvre des actions et des moyens de mutualisation des démarches de promotion et de communication.

Madame le Maire précise les modalités financières de cet engagement à savoir :

- un droit d'entrée d'un montant fixe de 400 €
- une cotisation annuelle de l'ordre de : 0,50 € par habitant

Le dossier d'homologation, préparé par la commune avec l'aide de l'Office du Tourisme, a été remis à l'Association des Petites Cités de Caractère. L'engagement de la commune et son adhésion à la Charte « Petites Cités de Caractère » est un préalable à l'examen du dossier qui fera l'objet d'une présentation, suivie d'une visite de La Ferté-Vidame le mercredi 8 décembre 2021.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour présenter la candidature de La Ferté-Vidame au label « Petites Cités de Caractère »

Il est passé au vote. Les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, après en avoir délibéré, approuvent cette candidature, s'engagent à régler la participation financière et autorisent Madame le Maire à signer les documents y afférant.

4°/ Délibération relative à l'enfouissement des réseaux rue Pauline, de La Plaine, rue de la Clouterie

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications, d'éclairage public envisagé rues Pauline, de la Plaine et de la Clouterie et précise que celui-ci a fait l'objet d'un avis favorable d'Energie Eure et Loir quant à sa programmation et à son financement pour 2022.

Il convient à présent de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel par Energie Eure et Loir qui se présente comme suit :

1- Exécution des travaux

Réseaux		Maîtrise d'ouvrage	Cout estimatif HT	Partenariat financier			
				Energie Eure et Loir		collectivité	
Distribution Publique d'Electricité <i>(article L5212-26 du CGCT)</i>	Environnement BT	Energie Eure et Loir		80%		20%	
	Sécurisation BT	Energie Eure et Loir	100 000 €	80%	80 000 €	20%	20 000 €
	Modernisation HTA	Energie Eure et Loir		100%		0%	
Génie civil de communication électronique <i>(terrassement, chambres, fourreaux)</i>		Collectivité*	38 000 €	0%		100%	38 000 €
Eclairage public <i>(article L5212-26 du CGCT)</i>		Energie Eure et Loir	43 000 €	80%	34 400 €	20%	8 600 €
TOTAL			181 000 €		114 400 €		66 600 €

*La collectivité confie temporairement (le temps des travaux) la maîtrise d'ouvrage du génie civil à Energie Eure et Loir Plus globalement, les modalités d'exécution des travaux de communications électroniques (génie civil, câblage) font l'objet de conventions particulières préalables au lancement des travaux entre la collectivité et les opérateurs de télécommunications concernés.

2- Frais de coordination

La collectivité est redevable envers Energie Eure et Loir d'une contribution forfaitaire d'un montant de 4400,00 € représentative des frais de coordination des travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal

- **Approuver la programmation de ce projet d'enfouissement des réseaux pour 2022 et s'engager à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières par Energie Eure et Loir ne pouvant être maintenu dans le cas contraire.**
- **Approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération, et s'engager à inscrire les crédits correspondants à son budget, la contribution de la collectivité aux travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage d'Energie Eure et Loir (électricité et éclairage public) prenant la forme de fonds de concours déterminés dans la limite du plan de financement prévisionnel.**
- **S'engager à régler à Energie Eure et Loir le coût intégral (y compris TVA) des travaux relatifs au génie civil de communications électroniques**
- **S'engager à verser à Energie Eure et Loir, à réception des travaux, une contribution forfaitaire d'un montant de 4400,00 € représentative des frais de coordination des travaux**
- **Autoriser Madame le Maire à signer la convention avec Energie Eure et Loir pour la réalisation et la coordination des travaux d'enfouissement**

Il est précisé que dans ces rues, les grands lampadaires actuels « col de cygne » seront remplacés par des candélabres identiques à ceux que l'on voit rue Laborde ou rue de Senonches par exemple et que le financement se fera sur 3 ans.

Les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité ce projet d'enfouissement des réseaux, s'engagent à inscrire au budget les crédits correspondants et autorisent Madame le Maire à signer les documents y afférant.

5°/ Délibération relative à la taxe d'aménagement, part communale

En application des articles L331-2, L331-14 et L331-15 du code de l'urbanisme, la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU au taux de 1%, sauf renonciation explicite.

Conformément aux dispositions de l'article L331-5 du code de l'urbanisme, les délibérations prises pour la taxe d'aménagement doivent être adoptées impérativement au plus tard le 30 novembre pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Madame le Maire propose de ne pas faire évoluer les dispositions relatives à la part communale de la taxe d'aménagement.

Les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de ne pas faire évoluer en 2022 les dispositions relatives à la part communale de la taxe d'aménagement.

6°/ Délibération relative à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Ferté-Vidame est une association dont les activités sont de renforcer dans la convivialité et hors activité opérationnelle la cohésion entre ses membres. Elle regroupe en 2021 13 Sapeurs-Pompiers actifs, 1 ancien Sapeur-Pompier, 5 bénévoles civils.

Son Président sollicite de la commune une participation à la cotisation annuelle à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure et Loir dont le montant pour 2021 est de 591 €.

Madame le Maire rappelle que jusqu'à cette année la cotisation était intégralement remboursée par la commune. Elle propose de rembourser la cotisation 2021, mais de donner une subvention à l'Amicale à compter de 2022.

Les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donnent leur accord à Madame le Maire pour rembourser la cotisation 2021.

7°/ Délibération relative à la Prévention Routière

Madame le Maire indique que la commune a été sollicitée par La Prévention Routière.

L'association Prévention Routière œuvre quotidiennement auprès des usagers de la route, grâce à des actions de sensibilisation, afin de réduire le nombre et la gravité des accidents.

L'association est le principal acteur d'éducation routière des enfants, des adolescents et des jeunes. Elle contribue à former et à accompagner, année après année, de nouvelles générations d'usagers de la route, des plus petits aux seniors, qu'ils soient piétons, cyclistes ou conducteurs d'un véhicule motorisé.

Par ailleurs, il est envisagé une participation des élèves de l'école primaire (classe de CM1 et CM2) à un challenge organisé par la Prévention routière en 2022.

Pour l'année 2021, l'association sollicite une aide financière à hauteur de 250 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valident cette subvention de 250 €.

8°/ Décisions modificatives du budget 2021

M. CHARDON, Adjoint aux Finances fait part de la nécessité d'apporter des ajustements au budget primitif voté le 10 avril 2021 et présente la Décision Modificative.

La décision modificative DM1 était relative à la refacturation des travaux de la rue du Jeu de Paume – paiement de l'ensemble par la commune, puis refacturation part CDC et part SIDEF.

Imputation	sens	Libellé	Montant en €
Chap 041 :2151	D	Réseaux de voirie	+49 958
Chap 041 : 204421	D	Subv. Nature privé-biens mobiliers	+ 854
Chap 041 : 2031	R	Frais d'études	+ 2712
Chap 041 : 454201	R	CDC travaux jeu de paume	+ 18 500
Chap 041 : 454202	R	SIDEF travaux jeu de paume	+ 29 600

Il est proposé la décision modificative budgétaire DM2 relative au chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées pour prendre en compte :

- une prévision trop juste de remboursements d'emprunt
- un remboursement de caution imprévu

Imputation	sens	Libellé	Montant en €
Investissement Dépenses			
Chap 16		Emprunts et dettes assimilées	
Chap 16 : 1641	D	Remboursement Emprunts en Euros	+ 62
Chap 16 : 165	D	Dépôt-caution rendue	+ 490
Investissement Recettes			
Chapitre 16		Emprunts et dettes assimilées	
Chap 16 : 165	R	Dépôt-caution reçue	+ 552

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valident cette décision modificative.

9°/ Délibération relative au Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée

Madame le Maire informe que, suite à un état des lieux du réseau de parcours de randonnée, le Conseil départemental d'Eure et Loir a décidé la révision du PDIPR.

Le dit plan comprend des itinéraires traversant le territoire de la commune, sur voie publique ou appartenant au domaine privé de la commune.

Aussi le Président du Conseil Départemental sollicite d'une part l'avis du Conseil municipal sur le projet de plan réactualisé, d'autre part une délibération sur l'inscription à ce plan des chemins ruraux et parcelles concernés.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, convient que le dossier des chemins de la Ferté-Vidame n'est pas suffisamment avancé et qu'il convient de se préparer pour être prêt pour la réactualisation du Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée qui sera faite fin 2022.

La séance est levée à 19h31